

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2012

RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (N° 245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 24 (Rect)

présenté par
Mme Bareigts

ARTICLE 6 BIS

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'accord, le résultat de la négociation »,

les mots :

« de réussite des négociations, l'accord »,

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.